

In actu animo exote... Libenter etiam perspeximus Vobis in eo ministerio quo fungimini propositum esse firmiter iis monitis adherere...

LA LIBERTÉ

journal quotidien politique et religieux

O. I. X. M. V. X.

Table with subscription rates for various countries: Suisse, France, Belgique, Allemagne, Autriche, Italie, Espagne, Angleterre, Hollande, États-Unis.

Rédaction et Expédition BUREAU : 10, Grand'Rue, 10, à Fribourg. La rédaction rend compte des ouvrages dont deux exemplaires lui sont adressés.

BUREAU DES ANNONCES : Grand'Rue, 10, à Fribourg. Prix de la ligne ou de son espace : 15 cent. Des remises sont faites sur les annonces souvent répétées.

LA QUESTION ROMAINE

Son Em. le cardinal archevêque de Rouen, de retour de Rome, a adressé à son clergé une lettre sur la situation de la Papauté.

« Comment se fait-il que maintenant, dans cette Rome qui était devenue comme la métropole et le centre de la vérité, la vérité elle-même paraît méconue? »

« Ah! si les évêques naguère réunis à Rome avaient pu parler librement; si la prudence, dans l'intérêt même du Saint-Siège, ne leur avait pas imposé une pénible réserve, leur parole eût été un long cri de douleur. »

Après avoir démontré que l'intérêt même de l'Italie, autant que sa bonne renommée, exige qu'elle rende Rome au Pape, Son Eminence conclut ainsi :

« Il est évident pour tous que le Chef de la chrétienté ne peut rester dans la situation qui lui est faite. Que gagnerez-vous donc, dirons-nous aux Italiens, à voir le Pontife suprême réduit à s'éloigner de Rome, et à traîner la Papauté fugitive d'exil en exil? »

« Italie! Italie! terre sacrée, chérie de Dieu et des hommes; toi que nous avons appris à admirer dès notre enfance; toi que tout noble cœur désire connaître, et qu'il aime d'autant plus qu'il te connaît davantage; terre de délices et de ravissante beauté; terre environnée des plus doux prestiges, qui nous attire toujours et nous captive par le respect et par l'amour; toi si grande et si glorieuse dans ton passé, pourquoi te refuser aux magnifiques destinées qui t'attendent encore? »

« Déjà, grâces soient rendues à Dieu, nos très chers frères, ces graves considérations paraissent accueillies avec faveur par les esprits d'élite dégagés des liens et des préjugés de parti. Déjà la lumière se fait sur ces grandes questions, là où elles semblaient le plus obscurcies. Déjà, dans les hautes sphères politiques, un mouvement mystérieux semble se produire en faveur de la Papauté et laisse entrevoir le désir de la rétablir dans les conditions normales de son existence. »

tants, ait été autrefois le siège primitif de l'évêché de Lausanne. Les temps ont changé. Avenches, qui n'est actuellement qu'un chef-lieu de district, était jadis, sous la domination romaine, la capitale de l'Helvétie (1).

Construite avant l'ère chrétienne, elle était l'une des principales stations sur la grande route qui s'en allait de la Haute-Italie par le Saint-Bernard et le Valais vers Augusta Rauracorum près de Bâle. L'empereur Vespasien (69-79 après Jésus-Christ), qui était né à Avenches, agrandit, embellit et fortifia sa ville natale. Son fils Titus (79-81) acheva les travaux que son père avait commencés, se rappelant sans doute qu'en Judée il avait été bien servi par les soldats de l'Helvétie, ou bien se souvenant qu'il avait passé à Avenches quelques belles années de son enfance ou de sa jeunesse. A cette époque, les murailles de cette ville n'avaient pas moins d'une lieue et demie de circuit. Plus tard, Avenches fut deux fois détruite par les barbares, et deux fois elle se releva de ses ruines. Très considérable par le chiffre de sa population (environ 60,000 âmes), très importante par les établissements que les Romains y avaient fondés, mise en relation avec les premières villes de la Gaule, Avenches eut le privilège de participer promptement aux lumières et à la civilisation du christianisme. Sans vouloir préciser la date où cette cité posséda des chrétiens

(1) On y voit encore les restes de l'amphithéâtre romain. Tous les autres édifices sont ruinés. De riches moissons ont remplacé l'ancien Avenicum. Nunc seges ubi Troja fuit.

NOUVELLES SUISSES

Berne, 7 janvier.

Les affaires tessinoises sont entrées, depuis ce jour, dans une nouvelle phase d'incertitudes et de violences. Voici ce qui a amené ce changement de la situation :

Dans le numéro 4 de la Berner Post, du 5 janvier, M. le conseiller national Brunner, président de la commission de vérification des élections au Conseil national, avait entrepris de justifier par quelques éclaircissements, Erläuterungen, la décision du bureau du Conseil national du 3 janvier qui, vous vous en souvenez, avait renvoyé toute cette affaire au Conseil national lui-même. Dans un langage presque élégiaque, M. Brunner racontait comment la nacelle radicale, après avoir vogué joyeusement sur l'arbitraire, avait tout à coup échoué aux écueils qui s'appellent fidélité aux principes et discipline de la fraction catholique et conservatrice du Conseil national. M. Brunner, il est vrai, se consolait en parlant de la politique obstructive des conservateurs catholiques; mais l'inventeur de cette qualification avait eu la franchise d'avouer la perplexité des radicaux en face de la discipline du parti conservateur, et il avait poussé des cris de douleur dont je ne puis m'empêcher de vous donner la libre traduction :

« Dans ces circonstances (c'est M. Brunner qui a la parole), le bureau du Conseil national a d'abord cru devoir attendre le rapport du gouvernement tessinois concernant le recours du Comité libéral (le délai pour la remise de ce rapport échoit le 11 janvier); d'ailleurs, le bureau du Conseil national a eu lui-même des doutes sur sa compétence à critiquer la manière d'agir de la commission de vérification, et finalement le bureau est arrivé à la conclusion de remettre la décision, quant aux procédés ultérieurs, au Conseil national qui se réunira de nouveau lundi, le 23 janvier prochain. Voilà, en peu de mots, le sens et la portée de l'arrêté pris le 3 janvier par le bureau du conseil national. La commission de vérification soumettra par conséquent au Conseil national, au commencement de la session extraordinaire, des propositions en vue d'adjoindre un membre de la fraction catholique conservatrice à MM. Stössel et Philippin, chargés de l'enquête sur les dernières élections au XI<sup>e</sup> arrondissement, et la commission attend

avec un ferme espoir que le Conseil national donnera son concours. Il n'a d'ailleurs jamais été question de renoncer à une enquête; celle-ci doit avoir lieu en tout cas (?) et il faut absolument que l'opposition y soit représentée; car la majorité de la commission ne veut pas qu'on dise plus tard qu'on a fait une œuvre de parti. »

Vous voyez que M. Brunner était encore assez naïf pour croire qu'on trouverait quelque membre de la fraction catholique et conservatrice qui se prêterait à servir de paratonnerre pour les membres radicaux du tribunal d'inquisition, si les Tessinois, traités de bandits ou de barbares, s'avaient de faire sentir leur indignation ou leur mépris aux instruments de l'arbitraire fédéral.

Comme on pouvait s'y attendre, ces explications de M. Brunner n'ont pas suffi pour calmer le radicalisme. Les Basler Nachrichten et leur digne compère, le Handels Courrier ont poussé des cris de détresse. Un coup de télégraphe a convoqué sur aujourd'hui, 7 janvier, à Berne, tous les membres de la commission de vérification des élections pour trouver un moyen de se tirer d'embarras. Des neuf membres de cette commission, MM. Brunner, Deucher, Frei, Grand, Philippin et Stössel, ont répondu à l'appel; MM. Holdener, de Schmid et Mayor-Vautier étaient absents. M. Grand, s'est trouvé ainsi le seul représentant de la fraction catholique et conservatrice; je n'ai pas besoin d'ajouter que l'honorable député fribourgeois n'a rien fait pour aider ses collègues à sortir des difficultés de la situation qu'ils se sont faite.

Au commencement de la séance, MM. Brunner et Frei ont échangé quelques explications sur un ton si vif que les journalistes radicaux, qui écoutaient aux portes de la salle des délibérations, marquaient leurs craintes et leur désappointement. On n'a naturellement pas manqué d'exprimer à M. Brunner le mécontentement de ce qu'il avait mis en péril le plan si habilement échafaudé par M. Philippin.

M. Grand, interpellé par ses collègues, a déclaré carrément qu'on ne trouvera pas dans le groupe catholique et conservateur du Conseil national un seul membre qui veuille servir de paratonnerre au tribunal d'inquisition. Alors, MM. les radicaux ont renoncé à cet espoir, et M. Brunner a été désigné pour troisième membre de la commission d'enquête; on a voulu sans doute

épiscopal peut remonter à la première moitié du quatrième siècle. Ce diocèse naissant prit rapidement des proportions assez étendues; car, sous l'évêque dont nous allons parler, il comprenait tout le territoire qui, du lac Léman, se prolonge au loin dans les Alpes et les plaines de l'Helvétie centrale, depuis les sources de l'Aar jusqu'à sa chute dans le Rhin et qui, d'un autre côté, englobe toutes les contrées du Jura. A cette même époque, la population de ce pays était en grande partie chrétienne, car les Bourguignons, en venant s'établir sur ces terres autrefois presque désertes, avaient en même temps abjuré leurs superstitions païennes. Déjà de zélés missionnaires, comme Romain et Lupicin, avaient jeté dans ces régions les semences de la parole de Dieu et y avaient renversé les autels des fausses divinités. Telle était, en peu de mots, la situation de notre patrie, lorsque nous rencontrons sur le siège épiscopal d'Avenches le pontife auquel nous allons dédier quelques pages.

II. — SAINT MAIRE A AVENCHES

Saint Maire, autrement appelé Marinus, Martinus, Maximus ou Mavius, naquit vers l'année 530, à Autun, dans le pays des Eduens, région mystérieuse et centre des croyances druidiques dans les Gaules. Quelques biographes, ainsi que le Propre de notre diocèse de Lausanne, le font descendre des anciens rois bourguignons; ce qui est certain, c'est qu'il était issu d'une noble famille, qui jouissait dans la contrée d'une influence considérable et à laquelle se rattachaient de brillants souvenirs. Ses parents possédaient

dans ses murs, nous pouvons croire que le règne de Constantin (306-337) dut être l'époque d'une plus vaste diffusion de l'Evangile dans nos contrées. S'il est vrai, comme l'affirme une ancienne chronique (1), que vingt-deux évêques ont été enterrés à Avenches, dans l'église depuis longtemps détruite de Saint-Symphorien (2), il est permis d'en conclure que l'érection d'un siège

(1) Cartulaire de Lausanne. Nous citerons sous ce Cartulaire dans l'histoire des évêques de Lausanne. Nos lecteurs seront donc contents d'apprendre que ce nom désigne un manuscrit de 136 feuillets en parchemin, format petit in-folio de neuf pouces de hauteur sur cinq à six de largeur. L'écriture est du treizième siècle. Ce travail fut commencé par ordre de Conon d'Estavayer, grand prévôt du Chapitre de la cathédrale de Lausanne, en 1238. En 1536, ce document fut enlevé par les Bernois et déposé à la bibliothèque publique de Berne. Il a été publié, d'après son texte latin, dans les Mémoires et Documents de la Société d'histoire de la Suisse romande (t. VI).

(2) Quelques-uns d'entre eux auraient fait des miracles. (Ruchat, Abrégé, etc.) J. de Müller dit: « On ne sait pas laquelle des nombreuses églises et chapelles dont on trouve des traces à l'entree de l'antique ville (d'Avenches) fut consacrée à saint Symphorien: certaines circonstances permettent de conjecturer que l'on trouverait les tombeaux des vingt-deux évêques, si l'on faisait des fouilles profondes dans l'emplacement où fut depuis l'église de Saint-Pancrace » (Histoire des Suisses, t. I, p. 152.)

1 FEUILLETON DE LA LIBERTÉ

SAINT MAIRE

EVÊQUE D'AVENCHES ET DE LAUSANNE

Vers 530 à 593

Les évêques et les ermites de ce temps furent pour la plupart mis au rang des saints, leur sort fut celui des héros et des demi-dieu de la Grèce: ceux-ci démontrent les héros féroces, ceux-là adoucissent les mœurs sauvages des barbares. J. DE MULLER, Histoire des Suisses, t. I, p. 247

I. — INTRODUCTION

Nous extrayons cette courte notice historique du livre remarquable de M. l'abbé Genoud, révérend curé d'Yverdon: Les saints de la Suisse française. (1)

Le voyageur qui s'engage aujourd'hui dans les petites rues d'Avenches ne soupçonne sans doute point que cette ville, maintenant protestante et ne comptant pas même deux mille habi-

(1) 2 vol. in-12 de 350 pages chacun. En vente à l'Imprimerie catholique, Fribourg. Prix: 4 fr.



le puir de ce qu'il avait écrit dans la *Berner Post*.

La décision a été formulée dans un nouvel ukase que M. Philippin a fait adopter dans la forme suivante :

« La commission de vérification des élections du Conseil national a été réunie aujourd'hui à Berne pour s'occuper de l'enquête tessinoise. Les renseignements qui lui sont parvenus, lui ont démontré que c'est vainement qu'elle continuerait à faire appel à des membres de la minorité catholique et conservatrice pour faire partie de la sous-commission d'enquête parlementaire dans le Tessin et qu'une tentative qui serait faite dans le même sens par le Conseil national n'aurait pas plus de succès. Elle a pris dès lors la résolution suivante :

1° Elle a désigné comme membres de la sous-commission d'enquête MM. Brunner, Philippin et Stössel ;

2° La commission partira pour le Tessin le jeudi, 12 janvier, c'est-à-dire immédiatement après l'échéance du délai donné par la décision du Conseil national au gouvernement du Tessin pour fournir son rapport. »

Je n'ai pas besoin de dire que M. Grand n'a pris aucune part à cette décision de la commission. Pendant qu'on faisait la traduction allemande de l'ukase Philippin, M. Brunner s'est rendu à son étude d'avocat pour voir si ses affaires lui permettaient de faire au parti radical le sacrifice d'une absence de plusieurs jours. Il est revenu, au bout d'une demi-heure, pour déclarer qu'il était prêt à suivre ses deux collègues de l'autre côté du tunnel du Gothard.

M. Stössel s'est trouvé en dissentiment assez sérieux avec M. Philippin ; celui-ci voulait que l'enquête soit faite sans interruption, tandis que M. Stössel proposait ce qui suit : Le triumvirat des inquisiteurs se rendra, le 12 janvier, dans le Tessin, et on verra alors ce qu'il est possible de faire jusqu'au 23, jour de l'ouverture de la session extraordinaire de l'Assemblée fédérale. Cette dernière opinion a prévalu : elle est jugée suffisante pour relever le prestige du parti radical : on ose aller braver les conservateurs du Tessin ; trois Daniels ont le courage de se rendre dans la fosse aux lions conservateurs ! Le Janger auquel ce triumvirat s'expose n'est cependant pas grand et le succès de cette partie de plaisir sera encore moindre. Ces *touristes* arriveront sûrement avec une bourse bien garnie, avec un secrétaire, M. le Dr Togni.

Si le gouvernement tessinois — comme on peut et doit s'y attendre dans l'intérêt de la bonne cause — observe une *neutralité stricte*, en n'envisageant ces Messieurs du tribunal d'inquisition que comme des gens faisant un voyage d'agrément auxquels on ne prête pas plus d'assistance, qu'on ne leur suscite des difficultés : le triumvirat pourra faire de bons dîners dans tous les hôtels et toutes les auberges du Sotto-Genève ; puis ils s'en retourneront aussi prudents et aussi sages, qu'il sont arrivés.

La fraction catholique conservatrice a donné, par sa discipline et par sa réserve, une preuve éclatante de sa sympathie pour le Tessin ; le peuple tessinois et son vaillant gouvernement ne se laisseront pas entraîner à des actes d'imprudence qui ne pourraient que porter atteinte à la bonne cause et qui donneraient au radicalisme l'occasion de décréter d'autres mesures arbi-

traire pour se tirer d'embarras. Plus les Tessinois seront tranquilles et indifférents vis-à-vis des *touristes parlementaires*, plus l'embarras de ces derniers s'accroîtra, et ces Messieurs comprendront alors d'autant mieux qu'ils sont les victimes des maladrotes d'amis trop zélés.

En tout cas, nos amis politiques du Tessin ne doivent pas oublier que les radicaux sont terriblement embarrassés et qu'ils sont capables de faire tout et de profiter de tout, pour se tirer d'embarras.

On écrit au *Journal de Genève* :

« Vous avez reproduit, d'après un autre journal, la nouvelle qu'on venait de trouver dans un entrepôt fédéral de pontonniers une caisse envoyée en 1868 au Conseil fédéral par l'empereur du Japon et renfermant un magnifique uniforme d'officier supérieur de l'armée impériale avec casque, sabre, etc. L'auteur de cet article ajoutait qu'il fallait qu'il y eût bien peu d'ordre dans l'administration, pour que, pendant treize ans, on ne se fût pas inquiété de ce qu'étaient devenus ces objets.

« Or, il ne s'agit en aucune façon d'une trouvaille fortuite faite après treize ans, mais d'une nouvelle inventée dans une intention évidemment malveillante pour l'administration militaire. Ces objets furent effectivement exposés à leur arrivée, puis restèrent emballés avec soin dans le magasin du matériel qui se trouvait à cette époque au Palais fédéral.

« La Confédération ne possède, comme on sait, aucune espèce de musée, et comme la ville de Berne n'avait pas encore à cette époque de musée ethnologique (celui qui existe maintenant est fondé depuis quelques mois seulement) il n'y avait pas autre chose à faire.

« Lorsque le département militaire fut transféré dans un bâtiment situé rue Fédérale, bâtiment qui ne renferme que de très petites pièces, force fut bien de transporter ailleurs tous les objets dont on n'a pas besoin à chaque instant, et le cadeau du Japon fut aussi placé dans le même entrepôt.

« Pour que l'administration militaire méritât un blâme à ce sujet, il faudrait qu'elle eût ignoré l'existence du présent du Japon et ce qu'il était devenu, ce qui n'a pas été le cas. Aussi, lorsque M. de Fellenberg, au nom du musée ethnologique, offrit de s'en charger, l'administration n'eut pas à le chercher, et le Conseil fédéral, charmé de cette offre, s'empressa de l'accepter, tout en réservant les droits de propriété de la Confédération. »

Le Conseil fédéral a décidé de considérer aussi comme fabriques, qui tombent par conséquent sous la loi : 1° les imprimeries avec moteurs ou occupant plus de cinq ouvriers ; celles qui exécutent d'urgence des travaux de nuit seront régulièrement autorisées à le faire ; 2° les fabriques de gaz occupant plus de cinq ouvriers ; 3° les broderies avec machines. Sont considérées comme blessures graves, à indiquer à l'autorité compétente dans le délai de sept jours par les propriétaires de fabrique, celles qui entraînent une incapacité de travail de plus de six jours.

La commission respective du conseil des Etats a décidé d'adopter le projet du Conseil fédéral concernant le maximum de traitement des fonctionnaires fédéraux, et con-

sins de blé pour subvenir aux besoins les plus pressants de la classe indigente durant les années de détresse. Animé de cette même charité envers les malades, il fut le consolateur des affligés à l'occasion d'une longue et terrible épidémie qui, venue d'Italie, fit beaucoup de ravages dans son diocèse. Notre saint en dit quelques mots dans sa chronique et laisse croire qu'il s'agissait de la petite vérole.

Se faisant tout à tous, afin de multiplier le nombre des heureux, saint Mair favorisait aussi les arts et les exerçait lui-même. Aux paysans il enseignait la double science du travail et de la sobriété. Il joignait l'exemple au précepte ; car, toujours occupé, il n'en savait pas moins s'imposer des jeûnes et des privations. En même temps, il était un zélé pacificateur pour ses ouailles, et plus d'une fois, son langage plein de douceur et de prudence calma de violentes inimitiés. En un mot, il fut tout à la fois le modèle des laïques et des prêtres ; aussi l'a-t-on appelé à bon droit un évêque civilisateur. On trouvera plus loin son épitaphe, qui est son plus bel éloge, tout en étant pour l'étude de sa vie une précieuse source de renseignements. Le portrait qui en est tracé nous le montre même plus noble par sa conduite que par sa naissance. Enfin, comme couronnement du bel édifice de ses vertus chrétiennes et sacerdotales, il pratiqua la fidélité à l'égard du chef de l'Eglise, se souvenant de la parole de Jésus-Christ aux apôtres : *Qui vous écoute m'écoute, qui vous méprise me méprise.* Luc., x, 16.)

(A suivre.)

cernant l'assurance de ces fonctionnaires, avec cette modification que le traitement de retraite ou la pension ne peut excéder la moitié du dernier traitement annuel perçu.

Le *Vaterland* de Lucerne explique l'attitude des députés catholiques qui ont refusé de participer, en qualité de commissaires, à l'enquête parlementaire tessinoise.

Il déclare d'abord que ces refus ne sont nullement la conséquence d'un mot d'ordre, mais que chacun des députés interpellés a agi spontanément et suivant son libre arbitre. Les refus intervenus, et ceux qui interviendront vraisemblablement encore si la commission de vérification poursuit ses projets auprès d'autres députés catholiques, prouvent seulement que ceux-ci tiennent la violence faite au canton et au peuple du Tessin pour si parfaitement contraire aux principes du droit public et au respect des droits individuels, pour une violation si grave de la liberté et de l'indépendance des cantons, garanties par la Constitution fédérale et jurées solennellement par les représentants du peuple suisse, qu'ils ne veulent en aucune façon assumer la responsabilité d'une participation à un pareil acte.

« Contre ces considérations de principe, les motifs de prudence pratique, même les plus séduisants, ne sauraient prévaloir, dit le *Vaterland*. Au reste, la précipitation et l'empressement fébrile avec lesquels le parti radical cherche à associer un député catholique à l'expédition de ses commissaires prouvent suffisamment qu'on veut à tout prix couvrir une manœuvre de parti du manteau de la loyauté et donner vis-à-vis de la masse inconsciente du peuple l'apparence de la justice à ce qui est un acte d'injustice. Prêter les mains à ce jeu trompeur a semblé aux députés catholiques au-dessous de leur dignité et ils ont eu raison.

« La majorité de la commission veut, dit-on, poursuivre son œuvre malgré le refus des députés catholiques. Cela peut être, mais il est tout aussi certain que ce que la majorité radicale et ses commissaires projettent de faire au Tessin aurait été fait nonobstant la présence d'un représentant de la minorité et sera plus tard sanctionné, en tout état de cause, par le Conseil national. A quoi bon, par conséquent, ces prétendus égards vis-à-vis des catholiques ? »

**Grisons**

La conférence des instituteurs de Coire a décidé de travailler à l'introduction des caisses d'épargne scolaire, telles qu'elles existent en Allemagne, en Angleterre, en France, en Autriche, en Belgique et dans les cantons suisses de Berne, Glaris, Saint-Gall.

**Bâle-Campagne**

Le consul américain de Bâle a prouvé, par la production de documents authentiques, que le fait cité dans un message récent du président Arthur, d'un jeune vaurien de Bottingen, commune de Bâle-Campagne, expédié aux Etats Unis aux frais de sa commune d'origine, et rapatrié par le gouvernement américain, est fort réel, malgré les dénégations d'un conseiller d'Etat de Bâle-Campagne.

L'exploitation du chemin de fer régional de Waldenbourg, dans ce canton, a donné, en 1881, de meilleurs résultats qu'on ne s'y attendait. Le nombre des voyageurs à transporter a dépassé de beaucoup les prévisions, de sorte qu'on a dû compléter le matériel roulant et exécuter sur la ligne certains travaux pour assurer l'exploitation. Sans cette circonstance, on pourrait couvrir l'intérêt du fonds d'établissement et porter une somme suffisante au fonds de réserve ; mais la direction et l'administration estiment qu'il est préférable de prendre toutes les dépenses extraordinaires sur les recettes de l'année.

Ce résultat est de nature à encourager les nombreuses entreprises de chemins de fer régionaux projetés dans les différents cantons, surtout dans le Jura neuchâtelois et bernois.

Du reste, les projets qui surgissent presque chaque semaine ont attiré l'attention du département fédéral des chemins de fer sur l'insuffisance de la législation touchant les voies ferrées d'un intérêt secondaire. Il est question de réviser sur ce point la loi de 1872.

**Argovie**

Deux candidats sont en présence dans le III<sup>e</sup> arrondissement pour le remplacement

de M. le conseiller fédéral Wetti ; le premier, M. Munch, conseiller national sortant, est patronné plus particulièrement par les catholiques, tandis que son adversaire, M. le procureur général Fahrliänder, ancien membre du Conseil national, est le candidat des libéraux.

**Appenzell (Rh.-Ext.)**

Depuis longtemps déjà on avait étudié dans ce canton la possibilité d'entreprendre le tir fédéral à Hérisau pour l'année 1882. Les partisans de ce projet ont fait les démarches nécessaires, se sont occupés des améliorations à introduire, ont déjà levé des plans et rassemblé de Fribourg, Bâle et St Gall les matériaux pour des études préliminaires. Les emplacements pour le tir et les bâtiments de fête ne manqueront pas, mais ce qui fera défaut, ce sont les logements pour tireurs et visiteurs. La Société cantonale fait actuellement les démarches nécessaires d'usage pour obtenir le tir.

A Wald, un petit enfant d'un an avait reçu comme cadeau une poupée. Sa première occupation fut de la porter à sa bouche, et bientôt après l'enfant mourait, après de terribles souffrances. Les habits de la poupée étaient faits d'une étoffe verte contenant du poison.

**Vaud**

On écrit de Lausanne au *Courrier de Genève* :

« M. Ceresole, ancien conseiller fédéral, au sujet d'une question religieuse, a fait une sortie contre ceux qui veulent faire marcher les cantons du Valais et de Fribourg, « parce que, disent-ils, tout le domaine de l'enseignement y est entre les mains du clergé catholique. » Il a montré que chez nous c'est précisément comme dans ces cantons-là, ce qui ne nous empêche pas de crier.

« En effet, si certains cantons ont leurs curés, nous avons nos ministres, qu'on retrouve partout. Mais voilà, il paraît que ce n'est pas la même chose. Si pour une raison quelconque, ils sont impossibles comme pasteurs, ils entrent dans l'enseignement ; il y a un ministre au département de l'instruction publique ; un ministre comme directeur de l'Ecole normale, — il a une bonne influence celui-là ; M. Ceresole ne s'en plaint pas, au contraire ; — un ministre ambulant comme inspecteur des collèges. Ainsi, voilà toute l'instruction primaire et secondaire sous l'influence immédiate des ministres. Bien plus, dans presque chaque commission d'école il y a un ministre qui la dirige ou, ce qui est plus juste, qui la domine ; il entre à l'école quand il veut ; il empêche même sur les heures de leçons pour donner aux enfants l'instruction religieuse. Et l'on ose parler d'école laïque ! Et l'on plaint le Valais d'avoir des prêtres !

« Ah ! quel bon service nous rendraient les cantons dits ultramontains s'ils pouvaient nous débarrasser des nôtres, cléricaux vaudois que nous sommes. Non contents de gouverner l'Etat, ils prêchent en chaire, donnent des conférences, provoquent les congrès phylloxériques, lancent les régents, bref, composent dans notre canton de Vaud une redoutable franc-maçonnerie *ad majorem Dei gloriam*. L'art. 27 ne nous concerne pas, nous qui sommes complètement entre les mains des pasteurs...

« Combien le Valais et Fribourg pourraient justement parodier Alphonse Karr, et dire : « Messieurs les Vaudois, commencez les premiers ! » Et j'ajoute : Lorsque vous aurez rendu vos ministres à leurs troupeaux, si ceux-ci le veulent, alors nous pourrions voir ce que nous ferons de nos curés. »

M. le professeur Charles de la Harpe vient d'être nommé membre correspondant de la section de littérature de l'Institut genevois. Cette distinction flatteuse, adressée à l'ancien correcteur des œuvres de Frédéric-le-Grand, coïncide à peu près avec le jubilé de cinquante ans de l'entrée de M. de la Harpe dans la carrière de l'enseignement.

L'assemblée générale de la Société pour l'amélioration de la race chevaline dans la Suisse romande a décidé que les concours et les courses d'Yverdon auraient lieu dans les mêmes conditions cette année que précédemment. Pleins pouvoirs ont été donnés au Comité pour s'entendre éventuellement avec la Société de cavalerie au sujet des courses à faire en commun. L'assemblée a ensuite ratifié les décisions de son Comité de patronner deux foires de poulain à Yverdon en y primant les meilleurs sujets amenés ; cela donnera plus d'activité au commerce de

de riches domaines, en particulier dans les plaines arrosées par la Broye, lieux que Marius paraît avoir habités presque pendant sa vie entière.

Il serait intéressant pour nous de connaître les années du premier âge de notre Saint ; malheureusement, les documents sont défaut, et, réduit aux simples conjectures, l'historien doit plutôt garder le silence. Tout ce que nous pouvons dire, c'est que, de bonne heure, il embrassa l'état ecclésiastique, reçut la tonsure et se consacra pour toujours au service de Dieu et de l'Eglise. Il ne tarda pas à être revêtu de la haute dignité épiscopale. On croit qu'il fut élu évêque d'Avanches en avril 574. Il comprit aussitôt les devoirs de sa charge sacrée et ne négligea rien pour être tout à la fois le bienfaiteur du peuple et le sauveur des âmes qui lui étaient confiées. Son pays venait d'être dévasté par les invasions des Barbares et presque totalement ruiné par le manque d'industrie. A cette vue, Marius comprit que son devoir était de donner l'exemple du travail manuel, en même temps que celui des vertus chrétiennes. Possédant de vastes campagnes, comme la plupart des évêques de son époque, il se mit à les parcourir fréquemment, à les travailler de ses propres mains, et à réserver ses autres loisirs à la confection de différents vases et ornements sacrés, dont il faisait ensuite cadeau aux églises de son diocèse. Les disettes et les famines n'étaient point rares sous son pontificat : Marius, en vivant simplement, faisait de nombreuses épargnes et pouvait ainsi soulager les plus dépourvus des biens terrestres. Comme autrefois Joseph en Egypte, il établit des maga-



chevaux. La question d'une tribune à demeure a été renvoyée au Comité. La série sortante du Comité a été réélue en totalité et les comptes ont été approuvés.

**Neuchâtel**

Samedi, 31 décembre, les autorités locales des Verrières et des Bayards, réunies au collège des Verrières, ont signé l'acte de partage des biens de l'ancienne générale commune des Verrières. On se rappelle que cette commune était composée aux Verrières des trois bourgeois ou communes particulières de Meudon, Grand-Bourgeau et Belle-Perche, et aux Bayards des deux bourgeois ou communes particulières du Grand-Bayard et du Petit-Bayard. Par traité du 19 septembre 1878, ratifié par le Grand Conseil le 1<sup>er</sup> octobre suivant, les trois bourgeois des Verrières ont voté leur fusion sous le nom de commune des Verrières, et par traité du 31 décembre 1878, ratifié par le Grand Conseil le 11 février 1879, les deux bourgeois de Bayards ont décidé de recevoir indivisément leur part des biens de la générale commune. Il a donc été fait une part de biens pour la nouvelle commune des Verrières et une part pour les deux communes de Bayards. L'opération était importante: il s'agissait d'évaluer et partager plus de 800 hectares (3096 poses anciennes) de forêts, pâturages et des créances.

Moyennant ce partage, la générale commune a voté sa dissolution, et lorsque le Grand Conseil aura ratifié ce vote, les laborieuses opérations du partage seront définitivement achevées. Elles avaient été commencées vers 1840 par les communes, puis abandonnées par elles et reprises dès 1869 par la Commission d'Etat qui vient de les terminer.

**Genève**

Un négociant de Genève a failli être victime d'une adroite escroquerie. M. Ch. Roumieux avait reçu dernièrement une lettre signée *Smig*, qui lui proposait une prétendue excellente affaire. Après avoir reçu plusieurs lettres, M. R. se rendit à Lausanne, sur l'invitation du signataire, pour terminer les tractations. Pendant son absence, Mme R. reçut un télégramme signé du nom de son mari, qui lui demandait d'abord 1,200 fr., puis enfin 200 fr. seulement, qui furent expédiés télégraphiquement à Lausanne.

A son retour, M. R., qui n'avait pas rencontré son individu, apprit en rentrant chez lui ce qui s'était passé en son absence. Il courut au télégraphe pour retenir le mandat et, si possible, faire arrêter l'escroc. Heureusement, le mandat n'avait pas été retiré.

Le voyage à Cette de M. Hérédier pour y étudier la fabrication des vins a causé dans le public un certain étonnement. On fait remarquer d'abord qu'il ne s'agit pas de savoir ce qui se passe à Cette, mais ce qui se passe chez nous; or, il existe sur notre territoire trois fabriques de vin qui pouvaient fournir au chef du département de justice et police un sujet d'étude bien suffisant. Ensuite, on se demande à quel point de vue M. Hérédier, qui n'est point, que nous sachions, un chimiste ou un spécialiste en la matière, va entreprendre cette tournée, et quel genre d'information il en rapportera. Il est probable qu'il n'y découvrira rien qui ne figure dans le premier traité venu de chimie industrielle, ou dont les professeurs de notre école de chimie n'eussent pu entretenir pertinemment le conseil d'Etat.

Il nous semble, dit le *Journal de Genève*, que ces voyages au long cours devraient être réservés pour les occasions, heureusement assez rares, qui réclament impérieusement la présence à l'étranger de nos conseillers d'Etat. Ceci soit dit dans l'intérêt de nos finances comme de la bonne marche de l'administration.

**FRANCE**

M. Floquet a été nommé préfet de la Seine. L'agence Havas annonce que les négociations relatives au traité de commerce franco-suisse sont terminées. Le traité sera signé très prochainement.

Une des causes qui rendent la conclusion des traités de commerce avec la France très difficile, c'est que celle-ci doit accorder à l'Allemagne tous les avantages qu'elle accorde aux autres nations et cela dès la date du traité de paix de Francfort. L'Allemagne par contre n'est pas tenue à la réciprocité et a, comme on sait, établi des droits très élevés à ses frontières.

M. le docteur Bayol est arrivé à Paris, accompagné de l'ambassade que les chefs du fouda-Djalou ont résolu d'envoyer en France à la suite de son voyage.

Cette ambassade se compose de deux envoyés, les princes Modi-Mamadou-Seydou et Modi-Ibrahima-Sory, de deux autres personnages et d'un interprète qui parle le peulh et le français.

L'ambassade est descendue à l'hôtel du Louvre, où son arrivée a causé quelque émotion.

La foule s'est attroupée aux abords quand on a vu entrer ces nègres, qui sont de fort beaux hommes, bien drapés dans leurs robes et dans leurs burnous.

C'est la première fois que les habitants du Fouda-Djalou viennent en pays civilisés; aussi, depuis trois jours qu'ils sont en France, leur existence est-elle une espèce d'enchantement continu. Tout les émerveille; le chemin de fer les a stupéfiés; quand le docteur a essayé de leur expliquer que, par les tunnels, on passait sous les montagnes, ils ont eu une peine extrême à comprendre. Rien de ce qu'ils avaient coutume de voir autour d'eux ne peut leur fournir des points de comparaison pour apprécier notre civilisation, et ils sont littéralement écrasés par l'étonnement.

L'ascenseur les a fort inquiétés. Comme ils ne pouvaient pas entrer tous ensemble dans la cage, il a fallu les séparer, et un sentiment de crainte s'est peint sur le visage de ceux qui sont restés dehors en voyant disparaître mystérieusement leurs compagnons.

Ils ne gardent pas moins, en toute occasion, une allure pleine de gravité, se disant seulement l'un à l'autre: *Magui! magui!* (étrange! étrange!).

L'ambassade du Fouda-Djalou sera reçue lundi prochain par le ministre du commerce et des colonies.

**ROME**

L'*Osservatore romano* et le *Journal de Rome* publient un *Communiqué* très vif contre les outrages de toutes sortes adressés au Souverain-Pontife, soit par la presse italienne, soit par des députés en plein Parlement. Les sectaires s'appliquent à dénaturer tous les actes et toutes les paroles de Léon XIII; c'est ainsi qu'ils ont voulu opposer le langage tenu aux cardinaux, le 24 décembre, au langage tenu aux évêques dans la cérémonie de la canonisation, le 8 décembre. Le *Communiqué* s'exprime ainsi:

« Aux évêques, il avait parlé avec une ineffable douceur, et l'on a répondu à sa douceur par les violences contre les pèlerins, par les insultes en plein Parlement, par le mensonge et la mauvaise foi dans les journaux. En faussant sa parole, on l'a contraint de développer sa pensée en termes plus clairs, plus précis, et de façon à rabattre les malignes interprétations des trompeurs du peuple, et aussitôt on l'a accusé de toutes les fautes; on l'a présenté comme un péril pour l'Italie, on l'a traité de prétendant.

Nul ne saurait nier ce fait: qu'il parle d'une façon ou d'une autre, le Pape est toujours contredit, accusé. De sa parole on fait un abus continu, de ses intentions on fait un mépris incessant. On travaille à l'envi pour empêcher le monde de connaître ses vraies pensées, ses vrais projets. De sa personne, de ses actes, de ses paroles, on se fait un triste jeu de politique déloyale, fourbe et souvent mensongère. Et l'on n'en soutient pas moins qu'en de telles conditions ce Pape est libre, est vénéré, qu'il a le rang et l'honneur qui lui sont dus en sa qualité de chef de l'Eglise catholique et de maître de deux cents millions de catholiques! »

Un télégramme adressé à la *Défense*, de Rome, annonce que le prince Bismark a fait remettre au Quirinal une note explicite dans laquelle il dit considérer l'indépendance du Pape comme une question internationale, et déclare son intention de provoquer un congrès pour assurer de sérieuses garanties à l'indépendance du Pape.

L'Autriche, l'Allemagne, l'Angleterre et l'Espagne se seraient prononcées pour une prompt réunion de ce congrès.

Tous les préparatifs pour le départ éventuel du Pape seraient terminés, et plusieurs maisons auraient été louées à Malte pour y installer les congrégations et les archives pontificales.

**IRLANDE**

Le vice-roi d'Irlande a interdit à MM. Parnell et Dillon de se rendre à l'hôtel-de-ville

de Dublin pour recevoir les titres du droit de bourgeoisie que les autorités de la ville leur ont conféré.

Des troupes ont été envoyées dans le comté de Clare pour protéger les propriétaires.

**ALLEMAGNE**

Le résultat final du dénombrement de la population, qui a eu lieu le 1<sup>er</sup> décembre 1881, donne pour l'empire allemand le chiffre de 45,234,061, dont 22,185,433 du sexe masculin et 23,048,628 du sexe féminin. Il suit de là que la population a augmenté de 2,506,689 depuis le dénombrement de 1875. La Prusse a une population de 27,279,111 (contre 25,742,404 en 1875); la Bavière 5,234,778 (contre 5,022,426); la Saxe, 2,972,806 (contre 2,760,586); le Wurtemberg, 1,971,118 (contre 1,881,505); Bade, 1,570,254 (contre 1,507,166.) La population a augmenté dans tous les Etats fédéraux et dans tous les districts, à l'unique exception du district badois de Waldshut, qui présente une diminution de 199.

Les autorités municipales de Berlin ont remis, suivant l'usage, une Adresse à l'empereur pour lui exprimer leurs vœux pour la nouvelle année. Sa Majesté a répondu par une lettre de remerciements dans laquelle elle dit:

« Convaincu que la prospérité de la patrie dépend de l'entente cordiale et mutuelle entre le souverain et le peuple, j'attache d'autant plus de prix au témoignage de confiance que me donne la bourgeoisie de Berlin et j'ai été tout particulièrement heureux de voir votre Adresse reconnaître que tous mes efforts et ceux de mon gouvernement ont constamment tendu à conserver au pays les bienfaits de la paix.

« Dans l'espoir que pendant l'année qui s'ouvre cette politique sera couronnée de succès comme dans le passé, j'ai la ferme confiance que la reprise du commerce et de l'industrie qui s'est manifestée aussi à Berlin, se maintiendra dans l'avenir. »

La *Reichsanzeiger* publie un rescrit du roi au ministère d'Etat, contresigné par le prince Bismark et portant que le droit du roi à diriger la politique de la Prusse d'après ses propres lumières est limité, mais non annulé par la Constitution; que les actes gouvernementaux, même quand ils sont contresignés par un ministre, demeurent des actes gouvernementaux du roi; qu'il est donc inadmissible de représenter les droits du roi comme s'ils procédaient de ministres responsables, ce qui est contraire aux traditions monarchiques de la Prusse. Le roi veut donc que dans tout le pays comme dans les corps législatifs du royaume, il ne reste aucun doute à l'égard du droit constitutionnel du roi de diriger personnellement la politique; il entend que l'opinion d'après laquelle les actes gouvernementaux, par le fait qu'ils sont contresignés par des ministres responsables, perdraient le caractère de décisions royales indépendantes, soit toujours combattue. Il est du devoir des ministres de défendre les droits constitutionnels du roi contre tout doute et tout obscurcissement, et le roi attend la même chose des fonctionnaires qui ont prêté le serment de leur emploi.

Il est loin de la pensée du roi de vouloir porter atteinte à la liberté du vote; mais quant aux fonctionnaires, à qui est confiée l'exécution des actes du gouvernement, et qui peuvent être, à cause de cela, destitués par voie disciplinaire, le devoir que leur impose leur serment les oblige à défendre la politique du gouvernement même dans les élections. Le roi verra avec gratitude l'accomplissement consciencieux de ce devoir; il attend de tous les fonctionnaires que, fidèles à leur serment, ils s'abstiendront de toute agitation électorale dirigée contre le gouvernement.

**ÉGYPTE**

Le *Times* publie une lettre d'Araby bey, exposant le programme du parti national. Ce parti accepte les relations actuelles de l'Égypte et de la Porte comme base du mouvement national; il reconnaît le sultan comme suzerain et kalife, et déclare sa fidélité au khédive; toutefois il réclame l'exécution des promesses du khédive de gouverner avec l'assemblée des délégués; il reconnaît la nécessité du contrôle des finances par la France et l'Angleterre, mais il regarde ce régime comme provisoire. L'objet du parti national est de voir l'Égypte en des mains égyptiennes. Le parti national croit que l'armée égyptienne est la seule puissance capable de protéger la liberté de l'Égypte,

et il demande en conséquence l'augmentation de l'armée à 18,000 hommes. Le parti national est un parti politique et non pas religieux.

**CANTON DE FRIBOURG**

Le conseil d'Etat, dans sa séance des 3 et 5 courant, a maintenu dans leurs fonctions:

- 1<sup>o</sup> Greffiers de Just ice de paix :  
MM. Gobet, Jean, notaire, à Romont;  
Blanc, Barthélemy, à Gruyères.
- 2<sup>o</sup> D'huissiers de Justice de paix :  
MM. Burgy, Joseph, à Schmitten;  
Andrey, Christ, à Dirlaret;  
Barry, Guillaume, à Tavel;  
Eggimann, Abraham, à Morat.
- 3<sup>o</sup> De syndic de la commune de Besençon:  
M. Vial, Joseph, au dit lieu.
- 4<sup>o</sup> De membres de la commission cantonale de l'impôt :  
MM. Reynold, Fridolin, à Fribourg;  
Vicario, Frédéric, à »
- 5<sup>o</sup> De membres de la commission de péremption :  
MM. Gottrau, Othmar, à Fribourg;  
Emmenegger, Joseph, »
- 6<sup>o</sup> De substitut permanent du contrôleur de la 2<sup>e</sup> section de la Sarine :  
M. Favre, Philippe, à Fribourg.  
M. Richoz, commissaire, à Siviriez, a été nommé membre de la commission de péréquation pour 1882.

Le Comité des Fonds pour l'agrandissement ou la reconstruction de l'église de Saint-Jean, désirant commencer sous peu le placement de 5000 billets, de loterie prie les personnes qui le pourront, de bien vouloir lui procurer encore des lots. On peut les adresser à M<sup>me</sup> Meyl, libraire, à l'Imprimerie catholique, ainsi qu'aux membres du Comité. Nos remerciements pour les dons généreux qui nous sont déjà parvenus.

- J. BORNET, Recteur.
- A. FAVRE, Directeur.
- G. KOLLY, huissier
- J. BRUNSHOLZ, serrurier.

Dimanche après midi est décédé, à Estavayer, après une longue et douloureuse maladie, M. François Ducrest, de Fribourg, préfet du district de la Broye. Il remplissait depuis 1857 ces importantes fonctions.

Le feu s'est déclaré mercredi soir, 4 janvier, à Liebistorf (Cac), dans la scierie Johner, déjà incendiée le 14 mai dernier. Cette fois-ci, de prompts secours ont préservé le bâtiment qui n'a que peu souffert. Bien que non achevé, il était habité. Le feu a pris sous le fourneau de la chambre du ménage, évidemment par suite de défaut de construction.

La veille, 3 janvier, un four, propriété Marti, a été incendié à la Rossmatt près Pierrafortcha (Sarine). On y avait distillé du schnaps dans la journée.

La famille Ducrest a la douleur de faire part à ses amis et connaissances de la perte cruelle qu'elle vient de faire dans la personne de

**M. François DUCREST,**  
PRÉFET DU DISTRICT DE LA BROYE,  
décédé dans sa 54<sup>e</sup> année, muni des secours de la religion.

Les funérailles auront lieu à Estavayer, mercredi, 11 courant, à 9 heures du matin.

R. I. P.

**DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES**

PARIS, 8 janvier.  
Une manifestation a eu lieu aujourd'hui à l'occasion de l'anniversaire de la mort de Blanqui. Un cortège de 300 personnes, avec des immortelles, s'est formé sur la place de la Bastille et s'est dirigé par la rue de la Roquette vers le cimetière du Père Lachaise.  
La police est intervenue et a fait 23 arrestations. Parmi les personnes arrêtées, on cite Louise Michel, Eudes, etc.

PARIS, 8 décembre.  
Ont été nommés sénateurs de la Seine, MM. Victor Hugo, Peyrat, Tolain, Labor-dère, Freycinet.  
Les résultats du premier scrutin donnent 57 républicains, 12 conservateurs, 9 ballottages. Les républicains gagnent 21 sièges,



CHRONIQUE & FAITS DIVERS

Dimanche dernier, une sommelière employée dans une brasserie de St-Gall voulut éteindre une lampe à pétrole en soufflant dans le tube. Le pétrole prit feu, fit sauter la lampe et se répandit dans la salle. La sommelière reçut ainsi de si graves blessures que l'on doute de sa guérison.

UNE INITIATION MACONNIQUE! — On lit dans l'Impartial de Gand: « Il y a quelque temps, un avocat de M., confia à quelques amis son désir d'être initié aux mystères maçonniques. » Qu'à cela ne tienne! cher ami, » lui fut-il répondu. — En attendant le noviciat et les épreuves préliminaires auxquelles il s'offrait de tout cœur, les amis du Cujas, dilettanti du pince sans-rire, vou-

lurent bien, en égard à ses dispositions pleines de zèle, le mettre au contact de certaines petites privautés, des honnêtes gains et faveurs attachés à la qualité éminente du Triangle. Par exemple, celle-ci: c'est que, grâce à la présence des frères et amis au pouvoir, les maçons, moyennant certains signes d'intelligence à l'adresse des guichetiers initiés, obtiennent réduction de moitié, sur les prix de parcours en chemin de fer. Ce signe consisterait à se passer le doigt sous le nez dans la direction de droite à gauche.

A quelque temps de là, Cujas a affaire pour quelques jours à Ostende. Le voilà qui s'exécute devant le guichetier de M... (lequel, naturellement, avait été mis d'avance au fait). L'homme aux coupons lui en sert un, de 1<sup>re</sup> classe moitié prix pour Ostende. Cujas, qui ne doutait guère cependant, fut absolument confirmé par ce bon procédé dans sa foi de néophyte. Au retour, à Ostende, il se livre à

la même simagrée, et dépose sur le marbre la somme convenue. Le guichetier proteste, l'autre réitère sa pantomime... Vous voyez ça d'ici. Finalement, le guichetier ahuri obtint la somme complète, et Cujas s'en alla, se disant que sans doute l'employé n'était pas initié. Arrivé à Malines, il n'eut rien de plus pressé que de raconter son accident. Sur quoi ses bons amis le malmenèrent fort au sujet de son intelligence des mots de passe: « Vous n'y êtes pas, lui crièrent-ils; au retour il fallait modifier la direction du geste et vous passer le doigt sous le nez de gauche à droite. » L'excellent jobard n'y a vu que du feu.

LE TÉLÉPIPE. — On lit dans l'Impartial de Cleveland (Ohio):

« Un pauvre diable d'inventeur vient de prendre un brevet pour un système nouveau, destiné à révolutionner le monde des fumeurs, et qu'il a nommé le télépipe. Le

système, très simple, consiste en un vaste réservoir central à plusieurs compartiments dans lequel brûlent tous les tabacs connus, et qui, au moyen d'une série de fils électriques, se trouve en communication avec les maisons des abonnés au télépipe.

Chacun de ceux-ci a chez lui un appareil à sonnerie, muni d'un tuyau terminé par un bout d'ambre. Il sonne une ou plusieurs fois, selon le tabac qu'il désire fumer, décroche le bout d'ambre et aspire l'arôme de son *fine geel* favori dès que la communication est établie. Quand il a assez fumé, il replace le bout d'ambre sur son crochet et sonne pour faire cesser la communication, comme pour le téléphone.

Une société financière vient d'acheter le brevet et se propose d'établir le télépipe dans toutes les villes des Etats-Unis.

M. SOUSSKAS Rédacteur.

FRIBOURG, LA SUISSE

ET

LE SONDERBUND

1846-1861

PAR

Pierre ESSEIVA

Un beau volume in-8°, de 520 pages.

Cet ouvrage depuis longtemps désiré et attendu est dès aujourd'hui en vente à l'Imprimerie catholique suisse. C'est la seule histoire complète qui ait paru jusqu'à ce jour sur l'époque du Sonderbund. L'auteur, témoin lui-même et contemporain des événements dont il se fait l'historien fidèle, s'est appliqué surtout à rapporter les faits et toujours les faits. Il est sobre de réflexions, les œuvres du radicalisme parlent par elles-mêmes. C'est ce qui donne à ce travail un intérêt saisissant. Nous y retrouvons tous les actes du régime radical fribourgeois, en même temps que les événements saillants de la guerre du Sonderbund et les exploits du radicalisme, dans les divers cantons suisses.

L'histoire du Sonderbund paraît à l'heure opportune. C'est le moment de rappeler ce que le peuple fribourgeois a souffert sous le régime de progrès et de liberté qu'on lui avait pompeusement annoncé. « Si, cédant à une pression amicale, dit l'auteur, nous nous sommes décidé à publier ce travail historique, c'est dans l'espoir qu'à la veille de renouveler son autorité législative le peuple fribourgeois y puisera d'utiles enseignements. »

Le prix du volume est de CINQ FRANCS.

Par faveur spéciale, les personnes qui s'abonneront à la Liberté ou à l'Ami du Peuple pour 1882, et les abonnés actuels qui renouvelleront leur abonnement pour l'anne prochaine pourront obtenir l'histoire du Sonderbund pour le prix exceptionnel de TROIS FRANCS.

Mais cette faveur ne sera accordée qu'une fois à chaque abonné. Ceux qui voudront se procurer plusieurs exemplaires payeront les exemplaires en sus du premier cinq francs, comme les acheteurs ordinaires.

En vente à l'IMPRIMERIE CATHOLIQUE SUISSE, Fribourg.

LA CAISSE D'AMORTISSEMENT DE LA DETTE PUBLIQUE à Fribourg et chez toutes ses agences

Vend au pair

Des Cédules de la Caisse hypothécaire à 4 1/4 0/0 remboursables dans 9 ans. id. id. 4 0/0 remboursables dans 6 à 8 mois. En paiement de ces titres elle accepte des obligations de l'Etat remboursables le 1<sup>er</sup> janvier 1882 ou des espèces.

La Direction

Vente de tourbe

de première qualité à des prix très modiques. S'adresser à Mme Knuchel, rue de Romont, ou à J. Schneuwly, au Varis, N° 225. (573)

AVIS

Un jeune homme de 20 ans, Lucernois, muni de bons certificats, cherche à se placer de suite ou pour le 1<sup>er</sup> février, en qualité de palefrenier, domestique ou pour soigner le bétail.

S'adresser à Madame Stubi, Munzgasse, Lucerne. (L. 1 Q.) (17)

VENTE DE CHEVAUX

Jean et Ulysse Perrin, entrepreneurs à Payerne, feront vendre sous de favorables conditions pour payement, jeudi 12 janvier, à 11 heures du jour, près de l'arsenal, trois chevaux de trait.

(20) Jean et Ulysse PERRIN.

A remettre à Buller

Pour cause de départ un magasin bien achalandé, marchandises fraîches et représentant un modeste capital.

Adresser les offres sous les init. C. N 745 agence de publicité, Haasenstein et Vogler à Fribourg. H. 15 F. (19)

Piano

à vendre. S'adresser à M. Muller, professeur au Pensionnat, Fribourg. H. 17 F. (18)

UN JEUNE HOMME qui dispose de quelques heures libres, le soir, s'occuperait volontiers de tenue de livres, de comptes de magasin et toutes autres écritures qu'on voudra bien lui confier.

S'adresser au bureau de l'Ami du Peuple. (14)

BANQUE

Cyp. GENDRE & C<sup>ie</sup>

Rue de Romont à Fribourg

DÉPÔTS D'ARGENT

Remboursables à 2 ans	4 3/4 0/0 l'an
» 1 an	4 1/2 0/0 »
» 6 mois	4 1/4 0/0 »
» 3 mois	4 0/0 »
» 1 mois	3 3/4 0/0 »
» vue	3 1/2 0/0 »

Achats et ventes de titres. Encaissement de coupons. Tenue de rentiers. (626)

LA MÉTROPOLE

Compagnie d'assurances sur la vie est l'une des C<sup>ies</sup> françaises les plus recommandables; elle est accessible à toutes les bourses et offre de sérieux avantages.

Pour renseignements s'adresser à M. Frs. Reichlen, agent d'affaires et agent général, rue de Lausanne, N° 120, Fribourg. (15)

BOURSE DE GENEVE DU 6 JANVIER

FONDS D'ETATS	COMPTANT	TERME	DEMANDE	OFFRE	ACTION	COMPTANT	TERME	DEMANDE	OFFRE
3 0/0 Genevois	86 3/4	—	86	87	Suisse-Occidentale	202	202	203	205
4 1/2 Fédéral 1879	—	—	—	—	Central-Suisse privilégiées	526	526	525	527
4 0/0 1880	—	—	100	—	Nord-Est Suisse	—	536	535	536
3 0/0 Italien	90 1/4	—	90 1/4	—	Union Suisse privilégiées	331	335	342	343
3 0/0 Valais	—	—	1060	—	Saint-Gothard	—	—	525	—
OBLIGATIONS					Union Suisse	285	287	272	275
Ouest-Suisse	—	—	—	—	Comptoir d'escompte	—	—	450	460
Suisse-Occidentale 1873-76	—	—	—	—	Banque des chemins de fer	—	415	412	416
1878-79	445 1/2	—	444	446	de Genève	—	—	1250	—
3 0/0 Jongne à Eelépens	338 1/4	—	—	—	Fédérale	—	—	447	452
Franco-Suisse	—	—	—	—	Société suisse des chemins de fer	752	752	755	755
4 0/0 Central-Suisse	—	—	—	—	Banque des chemins de fer	—	—	7000	—
4 1/2 0/0 Central Nord-Est	—	—	1015	1017	de Paris et Pays-Bas	1295	1290	1295	1300
3 0/0 Jura-Berne	262 1/2	—	280	281	Crédit Lyonnais	895	900	896	900
Lombardes anciennes	—	—	—	—	Association financière genevoise	1210	1205	1210	1220
nouvelles	—	—	—	—	Omnium genevois	—	—	—	—
Autrichiennes nouvelles	357 1/2	—	—	278 1/2	Basler Bankverein	—	—	980	987
Méridionales	270 1/2	—	270	—	Industrie genevoise du gaz	—	—	800	—
Bons méridionaux	553	—	532 1/2	—	belge du gaz	—	—	—	—
Nord-Espagne	—	—	—	—	Gaz de Genève	—	—	—	—
Crédit foncier russe 5 0/0	—	—	—	—	Marseille	715	—	710	—
Société générale des chemins de fer	—	—	—	—	Appareillage, Gaz et Eau	—	—	—	—
Tabacs italiens	—	—	—	—					

BOURSE DE PARIS

6 Janv.	AU COMPTANT	7 Janv.
100 —	Consolidés	100 05
84 05	3 0/0 Français	84 25
114 37	5 0/0 id.	114 45
—	Or, à New-York	—
135 —	Argent à Londres	135 —
A TERME		
84 05	3 0/0 Français	84 25
114 37	5 0/0 id.	114 45
91 20	5 0/0 Italien	90 75
99 75	3 0/0 Anglais	99 61
14 60	5 0/0 Turc	14 60
—	5 0/0 Russe 1877	—
—	4 0/0 Autrichien	—
1325 —	Banque de Paris	1320 —
900 —	Crédit Lyonnais	895 —
745 —	Mobilier français	750 —
1800 —	Crédit foncier	1795 —
900 —	Mobilier Espagnol	900 —
—	Autrichiens	—
1640 —	Gaz Parisien	—
3500 —	Suez	3530 —